



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Le Conseil Municipal a débuté à 18h30 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

**Présents** : P. MOLES, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. ESCARPE, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

**Excusés** : E. NAULT donne pouvoir à L. ESCARPE  
M. MAYONOVE donne pouvoir à P. MOLES  
L. LEROY donne pouvoir à A. DUMAZEL  
M. LECRU donne pouvoir à N. BLADOU

Nombre de Conseillers : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

**Secrétaire de séance** : Alain DUMAZEL

### Ordre du jour :

#### 1<sup>ère</sup> partie :

- Election sénatoriales 2023 : élections des délégués et des suppléants de la commune de Bretenoux.

#### 2<sup>ème</sup> partie :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 mai 2023.
- Effacement de dettes – Service des Eaux.
- Petites Villes de demain : validation de la convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Lot : adhésion 2023.
- Quercy Energies : adhésion 2023
- Questions diverses.

**1<sup>ère</sup> partie :**

**Election sénatoriales 2023 : élections des délégués et des suppléants de la commune de Bretenoux**

Monsieur le Maire après avoir présenté la liste « Ensemble pour le Lot » et demandé s'il y avait une autre liste ou un autre candidat qui souhaitait se présenter, ouvre le scrutin. A l'issue de celui-ci, la liste « Ensemble pour le Lot » obtient l'unanimité.

*19h00 : Arrivée de Monsieur Michel LECRU*

**2<sup>ème</sup> partie :**

	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 mai 2023</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
--	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 04 mai 2023.  
Sans observation le PV est soumis à son approbation.

<b>DE_20230609_01</b>	<b>CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) MULTISITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUVALDOR : AVENANT 1</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Le programme Petites Villes de Demain appuie les petites centralités en vue d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs. Il concerne les communes de Biars-sur-Cère, Bretenoux, Gramat, Martel, Saint-Céré, Souillac et Vayrac et favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service de la revitalisation et des dynamiques territoriales.

**La convention cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT multisite de CAUVALDOR élaborée en 2022 et signée le 9 février 2023** a permis, sur la base du projet de territoire et des enjeux et stratégies propres à chaque commune, de décliner, des actions opérationnelles pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Elle comprend le projet de revitalisation porté par l'intercommunalité et sous forme de livret annexe le projet porté par chaque commune

- Pour les Communes de Gramat et de Souillac : Livrets complets comprenant le diagnostic, les enjeux, la stratégie de revitalisation et le plan d'actions associé, avec un secteur d'intervention ORT;
- Pour les Communes de Biars-Sur-Cère, Bretenoux, Martel, Saint-Céré et Vayrac : Livrets partiels comprenant le diagnostic, les enjeux, la stratégie de revitalisation, quelques actions matures associées et un périmètre de projet devant être affiné.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

La convention décline les moyens des partenaires publics et privés mobilisés dans la durée, elle est évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Ainsi, chaque collectivité signataire peut faire évoluer son plan d'actions par le biais d'avenant.

**La présente délibération concerne le premier avenant de la convention qui comprend :**

- La confirmation des stratégies et plans d'actions communaux de Biars-Sur-Cère, Bretenoux, Martel, Saint-Céré et Vayrac et la définition de leur secteur d'intervention ORT
  - La mise à jour du plan d'actions communautaire et ceux des communes de Gramat et Souillac
- Les documents propres à chaque collectivité sont annexés à l'avenant sous forme de livrets (8 dont certains ont leurs propres annexes).

<b>DE_20230609_02</b>	<b>EFFACEMENT DE DETTE – SERVICE DES EAUX</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un effacement de dette (liste n°6196480115) concernant des titres sur le Service des Eaux pour un montant de 194.77 €.

<b>DE_20230609_03</b>	<b>EFFACEMENT DE DETTE – SERVICE DES EAUX</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un effacement de dette (liste n°6221110115) concernant des titres sur le Service des Eaux pour un montant de 97.15 €.

<b>DE_20230609_04</b>	<b>EFFACEMENT DE DETTE – SERVICE DES EAUX</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un effacement de dette (liste n°6238530115) concernant des titres sur le Service des Eaux pour un montant de 192.33 €.

<b>DE_20230609_05</b>	<b>ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E)</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis sa création en 1978, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et l'Environnement du Lot est, sur le plan départemental, un acteur central du cadre de vie. Il remplit ses missions de service public en :

- Délivrant des conseils aux collectivités sur les projets d'équipements, d'aménagement ou de planification.
- Délivrant des conseils aux particuliers qui désirent construire ou rénover un bâtiment, aménager une parcelle.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

- Informant et sensibilisant le public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et du paysage.
- Formant des élus, des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune de Bretenoux et contribuer ainsi à la mise en place de projets novateurs pour accompagner l'aménagement durable des territoires

<b>DE_20230609_06</b>	<b>ADHESION A QUERCY ENERGIES</b>	<b><u>Scrutin</u> :</b> <b>Unanimité</b>
-----------------------	-----------------------------------	---

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – QUERCY ENERGIES concernant l'appel de cotisation pour 2023.

Il rappelle leurs actions lors des travaux d'économie d'énergie du groupe scolaire Pierre Loti et indique que plusieurs bâtiments communaux auront besoin de leur expertise et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'appel de cotisation 2023.

<b>Questions diverses</b>		
---------------------------	--	--

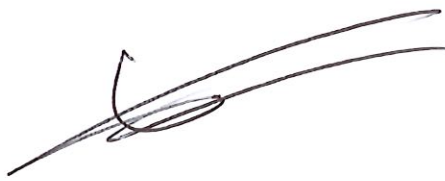

**Monsieur le Maire** indique au Conseil Municipal que l'inauguration de la Place des Consuls aura lieu le 23 juin 2023.

Monsieur LABAU signale qu'il a été demandé à la FDEL une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques à Monjatou afin de participer à l'alimentation des pompes du service des eaux.

Madame BLADOU informe le Conseil Municipal que la fête des Ecoles aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Madame BLADOU rappelle la proposition de Mme DEBOVE pour des enregistrements autour de Bretenoux. Son projet ayant avancé, un rendez-vous avec cette dame doit avoir lieu entre le 20 et le 28 juin 2023.

**Fin de séance : 20h15**

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--	--